



Defaut de fabrication suite à un achat immobilier ???

Par **christ_95**, le **14/11/2008** à **02:05**

Bonjour

J'ai acheté via une agence immobilière un logement il y a 6 mois rénové entièrement.
Je viens de découvrir que dans ma cuisine, le plafond en placoplâtre posé sur rail s'affaissait suite au fait qu'il était imbibé d'eau.
Que dois je faire et quels sont mes recours envers le vendeur ?